

Demande de délivrance d'un passeport par une personne majeure

- **Bénéficiaire** : Le demandeur doit être de nationalité française.

- **Durée de validité** : 10 ans

- **Dépôt de la demande** : La demande est établie sur le formulaire remis au consulat. Vous devez vous présenter personnellement.

Voir les tableaux ci-dessous : **PREMIERE DEMANDE /RENOUVELLEMENT/EN CAS DE PERTE OU DE VOL** (les mots soulignés comportent des liens sur lesquels vous pouvez cliquer).

Pièces à fournir :

Remarque concernant la photographie d'identité : cette photographie est prise sur place, pour garantir sa conformité aux normes internationales. Le demandeur a toutefois la possibilité de présenter lui-même une photographie, qui doit être conformes aux normes exigées (voir ci-après).

PREMIERE DEMANDE		
Vous ne possédez ni passeport ni carte nationale d'identité	Vous n'avez pas de passeport et vous possédez une <u>carte nationale d'identité sécurisée</u>	Vous n'avez pas de passeport et vous possédez une <u>carte nationale d'identité non sécurisée</u> valide ou périmée depuis moins de deux ans
	PROCEDURE SIMPLIFIEE	PROCEDURE SIMPLIFIEE
Pièces requises		
Le formulaire de demande complété et signé (disponible sur place)	Le formulaire de demande complété et signé (disponible sur place)	Le formulaire de demande complété et signé (disponible sur place)
<u>1 photographie d'identité</u> récente, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	<u>1 photographie d'identité</u> récente, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	<u>1 photographie d'identité</u> récente, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
<u>Un justificatif de domicile</u> (est également acceptable un titre officiel délivré par une autorité américaine, mentionnant l'adresse : permis de séjour, de conduire).	<u>Un justificatif de domicile</u>	<u>Un justificatif de domicile</u> (est également acceptable un titre officiel délivré par une autorité américaine, mentionnant l'adresse : permis de séjour, de conduire).
Un <u>justificatif d'état civil</u> du demandeur extrait d'acte de naissance comportant la filiation ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage		
	La <u>carte nationale d'identité</u> sécurisée dont le demandeur est déjà titulaire	La <u>carte nationale d'identité</u> dont le demandeur est déjà titulaire
Un <u>justificatif de la nationalité</u> si le justificatif d'état civil ne suffit pas		

RENOUVELLEMENT		
Vous possédez déjà un passport sécurisé	Vous possédez un passeport non sécurisé périmé depuis moins de deux ans ou vous avez une carte nationale d'identité sécurisée	Vous possédez un passeport non sécurisé périmé depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de carte nationale d'identité sécurisée
PROCEDURE SIMPLIFIEE	PROCEDURE SIMPLIFIEE	
Pièces requises		
Le formulaire de demande complété et signé (disponible sur place)	Le formulaire de demande complété et signé (disponible sur place)	Le formulaire de demande complété et signé (disponible sur place)
1 photographie d'identité récente, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	1 photographie d'identité récente, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	1 photographie d'identité récente, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile (est également acceptable un titre officiel délivré par une autorité américaine, mentionnant l'adresse : permis de séjour, de conduire).	Un justificatif de domicile (est également acceptable un titre officiel délivré par une autorité américaine, mentionnant l'adresse : permis de séjour, de conduire).	Un justificatif de domicile (est également acceptable un titre officiel délivré par une autorité américaine, mentionnant l'adresse : permis de séjour, de conduire).
		Un justificatif d'état civil si le passeport est périmé depuis plus de 2 ans
L' ancien passeport sécurisé dont le renouvellement est demandé	La carte nationale d'identité sécurisée ou le passeport non sécurisé	L' ancien passeport
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où le passeport est périmé depuis plus de 2 ans
DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL		
Le passeport perdu ou volé est un passport biométrique ou le passeport perdu ou volé était valide ou périmé depuis moins de deux ans	Vous pouvez présenter une carte nationale d'identité sécurisée ou une CNI non sécurisée valide ou périmée depuis moins de deux ans	Le passeport perdu ou volé était périmé depuis plus de deux ans et vous ne pouvez pas présenter de carte nationale d'identité sécurisée
PROCEDURE SIMPLIFIEE	PROCEDURE SIMPLIFIEE	
Pièces requises		
Déclaration de perte ou de vol	Déclaration de perte ou de vol	Déclaration de perte ou de vol
Le formulaire de demande complété et signé (disponible sur place)	Le formulaire de demande complété et signé (disponible sur place)	Le formulaire de demande complété et signé (disponible sur place)
1 photographie d'identité récente, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	1 photographie d'identité récente, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	1 photographie d'identité récente, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un justificatif de domicile (est également acceptable un titre officiel délivré par une autorité américaine, mentionnant l'adresse : permis de séjour, de conduire).	Un justificatif de domicile (est également acceptable un titre officiel délivré par une autorité américaine, mentionnant l'adresse : permis de séjour, de conduire).	Un justificatif de domicile (est également acceptable un titre officiel délivré par une autorité américaine, mentionnant l'adresse : permis de séjour, de conduire).
		Un justificatif d'état civil du demandeur si le passeport est périmé depuis plus de 2 ans
	Carte nationale d'identité	
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où le passeport est périmé depuis plus de 2 ans

Cas de remplacement gratuit du passeport

Principe

Un remplacement gratuit du passeport en cours de validité est possible si :

- le titulaire a changé d'état civil ou s'il souhaite mentionner un nom d'usage, de mariage ou de veuvage,
- le titulaire a changé d'adresse,
- le passeport ne comporte plus de feuillets disponibles pour les visas,
- l'administration a commis une erreur lors de son établissement,

Il en est de même pour le renouvellement, au bout de 5 ans, des passeports périmés, sur lesquels étaient inscrits des enfants mineurs lorsque le droit de chancellerie a été acquitté pour 5 ans supplémentaires.

Durée de validité : Identique à la durée restant à courir sur le passeport remplacé.

Le nom sur le passeport

Principe

Le passeport est établi au nom de famille. En cas d'usage du nom d'un seul des parents comme nom de famille, il peut être demandé de faire figurer, à côté de celui-ci, à la rubrique "nom d'usage", le nom de l'autre parent.

SITUATION DU DEMANDEUR	PRINCIPE	PIECES A FOURNIR
Tous les demandeurs	Possibilité de faire figurer, à titre d'usage, les noms de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité	Acte d'état civil faisant apparaître la double filiation
Personne mariée	La personne mariée peut utiliser soit le nom de son époux, soit un double nom (son propre nom et celui de son époux, dans l'ordre souhaité)	Un extrait de l'acte de naissance du conjoint, avec mention de son (ou de ses) mariage(s) ou de sa filiation ou le livret de famille avec filiation complète
Personne divorcée	En cas de divorce, pour porter le nom de son ex-conjoint, une autorisation doit être sollicitée	Jugement de la décision de justice (divorce, par exemple), mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint ou l'autorisation de l'ex-conjoint
Personne veuve	La mention « veuf X ou veuve X » précédant le nom d'usage peut être demandée	Un extrait de l'acte du décès du conjoint ou le livret de famille avec filiation complète

Informations pratiques pour les personnes majeures: où obtenir vos justificatifs ? Si la naissance a été enregistrée au consulat général à Miami, l'acte de naissance sera délivré sur place.

Délai moyen d'obtention : 10 à 30 jours. Vous êtes avertis de sa disponibilité par courrier électronique ou par téléphone.

Remise du passeport :

Le passeport est remis personnellement au demandeur au consulat. Le demandeur signe le passeport en présence de l'agent qui le lui remet. Lors d'un renouvellement, le nouveau passeport est remis contre restitution de l'ancien passeport, qui peut toutefois être conservé lorsqu'il comporte un ou plusieurs visa(s) en cours de validité.